

TABLE RONDE MINEURS NON ACCOMPAGNES : D'UN CODE A L'AUTRE

**Que pourrait-on dire, chacun de sa place, à un jeune qui voudrait
chercher refuge sur notre territoire ?**

- Un long chemin

REMM : On trouve chez nous un abri, un accompagnement, mais le chemin sera long et difficile

« Un toit pour les migrants » : nous serons transparents sur l'avenir du jeune, le parcours sera très ardu. Avoir été scolarisé facilite la régularisation, apprendre un métier aussi même si c'est difficile d'y parvenir

- La santé (médecin représentant 3 autres collègues qui suivent et accompagnent les jeunes)

Voilà notre système de santé, comment il fonctionne, ce qui est pris en charge, ce qui ne l'est pas ; Il n'y a pas de magie !

- Faire valoir ses droits

-Juriste du centre départemental de l'enfance de Moselle et avocate

La délicate et cruciale question de la minorité : s'attendre à l'examen des déclarations car l'âge détermine la prise en charge. Il faut donc prouver sa minorité et c'est difficile

Les documents : ne pas les emmener car ils risquent d'être détruits, se les faire envoyer. Savoir que les documents peuvent être contestés, écartés. Avoir des documents authentiques facilite la vie

Il faut apporter la preuve de son isolement

La France est perçue comme le pays des droits de l'homme, c'est surtout le pays de la déclaration des droits de l'homme et tout sera difficile. Il faut conforter le plus vite possible son identité (avec l'ambassade). Il est important d'être informé de ses droits et pour ce faire, il faut chercher un contact avec des personnes bienveillantes pour anticiper. Notamment pour le passage de la minorité à la majorité (attribution d'un titre de séjour)

-Ligue des droits de l'homme et « un toit pour les migrants »

Pas d'information sur les droits or il y a un droit à l'aide juridique, droit à l'instruction, droit à l'alternance.... La remise en doute de l'identité est déstabilisante, les délais sont courts pour conforter son identité (préparer avant de partir un dossier et confier à quelqu'un de sûr le soin de l'envoyer). En Meurthe et Moselle, la préfecture exige un passeport. A 18 ans, la galère reprend, les institutions jouent parfois la montre quand un jeune arrive quelques mois avant ses 18 ans. Il faut ajouter à cela les décalages entre juges et préfecture, la majorité à 18 ans en France et 21 ans dans les pays d'origine...A 21 ans, même si on est censé être autonome, les parents de notre pays accompagnent leurs enfants, ces jeunes ont les mêmes besoins

- La scolarisation (professeur des écoles détachée au REMM)

La loi règle la scolarisation mais celle-ci peut s'adapter aux singularités : plus ou moins de 16 ans, scolarisation ou pas dans le pays d'origine...Les codes scolaires s'apprennent mais la motivation est essentielle, il faut travailler sur la transculturalité. Les jeunes immigrés sont

des exemples de motivation et de travail dans les classes, dans les entreprises. Mais ayons l'honnêteté de dire que les difficultés sont immenses

La scolarisation est essentielle pour apprendre un métier. Cela peut s'avérer difficile si le CIO évalue un niveau insuffisant ; difficile aussi d'être scolariser après 16 ans. Engager un processus d'alternance est un atout pour un titre de séjour

- Le choix de la France (assistante sociale et infirmière)
Le décalage entre les représentations sur la France et la réalité peut amener une désillusion brutale. Se munir d'argent facilite la vie. L'automédication et les soins sont différents par rapport au pays d'origine, il faut faire confiance aux organismes de santé.

Témoignage d'Ibrahim Kourouma : arrivé en France à 16 ans, après un parcours long, il possède à ce jour une formation de plombier et plaquiste et est en situation d'emploi. Sa motivation et les soutiens apportés par les éducateurs qu'il remercie ont porté leurs fruits. Sa fierté : être passé d'un studio minuscule à un appartement de 55m²

La question centrale semble être celle des droits. **Et la proposition pour améliorer la situation est l'articulation des droits et soutiens**

En dépit des griefs portés contre les institutions, la situation en Meurthe et Moselle est plus favorable que dans d'autres départements